



Avis d'ouverture concernant les inscriptions au

Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS)

Session 2020

I - MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert jusqu'au mercredi 15 janvier 2020

1. Le dossier d'inscription doit être **téléchargé** sur le site Internet du Rectorat : www.ac-caen.fr rubrique *Recrutement concours* puis *Examens et certifications*.

2. Le dossier, complété et accompagné des pièces justificatives demandées, sera déposé avant 17 H le jour de la clôture des inscriptions ou posté ce même jour au plus tard avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

RECTORAT - DEC2 - 168 rue Caponière - BP 46184 - 14061 CAEN CEDEX 4

II - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Référence : Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation du CPLDS

L'examen pour l'obtention du CPLDS est ouvert aux :

- personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels en CDI ;
- maîtres contractuels (à titre définitif) et délégués bénéficiant d'un CDI des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les enseignants titulaires recrutés par la voie des concours de recrutement de professeurs certifiés et de professeurs de lycée professionnel dans la section coordination pédagogique-ingénierie de formation sont réputés être titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Les candidats passent le certificat après avoir suivi la formation organisée dans l'académie. Celle-ci se compose :

- d'une formation théorique sous la forme de six modules obligatoires de 120 heures,
- de trois modules d'approfondissement au choix de 30 heures et
- d'une formation pratique en établissement organisée en deux modules obligatoires de 40 heures.

Les candidats sont accompagnés par un tuteur.

Pour tout renseignement complémentaire sur la formation, prendre contact avec le service en charge de cette mission au SAIO : Tél : 02.31.30.17.76 ; Mél : mlds@ac-caen.fr).

III – CALENDRIER PREVISIONNEL

Les épreuves se dérouleront à la fin de l'année scolaire.

Le bureau en charge de cette certification reste à votre disposition pour toute information complémentaire aux numéros indiqués ci-dessous :

Division des examens et concours Bureau des concours de recrutement - DEC2

CPLDS	Mme VERDIERE	☎ 02.31.30.17.31	dec2-24@ac-caen.fr
CHEF DE BUREAU	Mme LEGRAIN	☎ 02.31.30.16.97	dec2@ac-caen.fr